Turin, 30 décembre.

La *Gazette de Turin* rappelle que, lorsque Le Gela et ses complices furent livrés aux autorités italiennes, le bruit se répandit que le gouvernement français avait posé comme condition de l'extradition que ces individus ne seraient pas exécutés. La *Gazette de Turin* ajoute que cette condition fut acceptée par l'ancien ministère.

Emprunt italien, 66 40.

Liverpool, 29 décembre, soir.

Le bruit court que le steamer *Hansa* a apporté la nouvelle que le bâtiment-amiral espagnol, aux Iles Chinchas, a coulé.

Le Congrès péruvien discute la question de paix ou de guerre.

Liverpool, 31 décembre.

Le Congrès péruvien a adopté la résolution suivante :

Le président doit sommer les Espagnols d'évacuer les Iles Chinchas dans la huitaine, sinon les attaquer immédiatement.

Une autre résolution demande que le président donnera sa démission.

Le président n'a pas encore cédé.

Une révolution est considérée comme imminente.

Paris, 17 décembre 1864.

Monsieur le Rédacteur,

L'Œuvre du Catholicisme en Pologne est fondée depuis deux mois et demi. Nous croyons le moment venu de présenter au public un compte-rendu sommaire de la manière dont nous avons employé les offrandes qui nous ont été remises (1).

Les premiers efforts du comité directeur ont été consacrés à l'organisation des secours matériels les plus indispensables. Dans l'intérêt même des pétitionnaires, il a fallu mettre le plus grand ordre dans la distribution de ces secours. Des demandes écrites, accompagnées de tous les certificats ou renseignements qui permettent de constater l'honorabilité et la situation des demandeurs, ont dû être exigées de tous ceux qui s'adressaient au comité de l'Œuvre. Ces demandes sont examinées et classées ; les renseignements sont pris à domicile ; et c'est à la suite de cette enquête que l'on accorde les secours en nature ou en argent.

L'Œuvre a déjà dépensé :

1° Pour la nourriture quotidienne (à un seul repas par jour) de 130 réfugiés..	1,975 fr.
2° Pour les secours extraordinaires alloués aux blesssés, aux Polonais placés en province et dont il faut payer le voyage, et autres besoins urgents.	2,568
3° Pour frais d'impression et d'affranchissement, traitement de deux interprètes et autres dépenses administratives.	1,037
Total	5,580 fr.

Parmi les ecclésiastiques polonais sachant le français et capables d'être employés aux fonctions du saint ministère, plusieurs ont été répartis entre les diverses paroisses de Paris, grâce à la haute bienveillance de Mgr l'Archevêque. Deux autres prêtres ont été, par les soins de l'Œuvre, envoyés à Reims, où S. Em. le Cardinal leur avait offert de la manière la plus généreuse l'hospitalité de son grand séminaire. Un troisième a été placé à Aurillac par Mgr l'évêque de Saint-Flour. Un quatrième est parti pour Nantes. Deux prêtres ont été appelés, par Mgr Dupanloup, au grand séminaire d'Orléans.

D'autres propositions non moins bienveillantes ont été faites à l'Œuvre par NN. SS. les archevêques et évêques de France, pour l'admission dans leurs petits séminaires des jeunes Polonais qui désireraient se préparer à l'état ecclésiastique. Dans quelque temps, l'Œuvre sera en mesure de répondre à ces charitables avances de l'épiscopat, et pourra procurer ainsi le bienfait d'une solide et religieuse éducation à un grand nombre de jeunes gens.

En outre, l'Œuvre a pu, au prix de quelques sacrifices un peu plus considérables, pouvoir définitivement à l'avenir de plusieurs réfugiés, en leur facilitant les moyens de se rendre dans les villes de province où on leur avait offert des emplois. Nous avons pu, dans ces dernières semaines, faire partir des Polonais pour Nantes, Cognac, Châteauroux, Marseille, Liége, Givors, Strasbourg, Chaumont, Périgueux, et aider plusieurs blessés à se rendre à Amélie-les-Bains.

Plusieurs de NN. SS. les évêques veulent bien en ce moment recommander directement à leurs diocésains l'Œuvre dont nous nous occupons, prescrire des quêtes, organiser des comités provinciaux qui se mettent directement en relations avec nous (1). Nous ne saurions être trop reconnaissants d'un tel concours. En effet, à mesure que notre Œuvre s'affermit et multiplie ses moyens d'action, elle découvre tous les jours parmi les réfugiés polonais des détresses demeurées inconnues jusqu'à ce jour. Avec les premiers froids, les souffrances sont devenues plus vives. Combien de malheureux émigrés restent au lit presque toute la journée, à la fois pour mieux supporter des jeûnes excessifs et pour se garantir du froid et de l'humidité, dont ne seraient les défendre des vêtements en lambeaux ! Nous renonçons à décrire ici tous les détails de cette affreuse situation. Nous nous bornons à affirmer que ce tableau est bien en deçà de la triste réalité. Faut-il ajouter que, dans deux ou trois circonstances, malgré nos efforts et notre sollicitude, nous sommes arrivés trop tard pour prévenir des actes de suprême désespoir ? C'est qu'en effet, malgré la générosité avec laquelle on a répondu à notre premier appel, nos ressources sont encore par trop insuffisantes. Nous n'avons pu parvenir à secourir la *dixième* partie des misères pressantes que nous révèlent nos enquêtes quotidiennes.

En justifiant l'emploi des fonds qui nous ont été confiés, ces détails nous permettront de répondre à une difficulté soulevée par des personnes, très bienveillantes du reste, qui nous ont demandé pourquoi l'Œuvre s'était intitulée : *Œuvre du catholicisme en Pologne*, puisque nous cherchions surtout à procurer du pain, un abri et des vêtements aux malheureux Polonais accumulés aux Batignolles, au boulevard Mont-Parnasse et dans le quartier latin ?

Nous n'aurons pas de peine à expliquer notre conduite.

Quand nous nous réunissions pour la première fois au commencement d'octobre, nous pensions surtout à organiser un centre d'action et de publicité, destiné à tenir le monde catholique au courant des épreuves et des persécutions de l'Eglise de Pologne, et à soutenir par tous les moyens cette Eglise opprimée dans sa résistance contre le schisme. Nous sommes loin d'avoir abandonné cette pensée ; nous estimons d'ailleurs qu'en recueillant avec respect les membres exilés du sacerdoce polonais, en les recommandant à NN. SS. les évêques, en leur procurant des positions honorables, en facilitant aux jeunes gens l'entrée des petits séminaires, nous avons servi la cause de l'Eglise catholique en Pologne. Ce n'est pas au moment où l'existence de cette Eglise est attaquée de la manière la plus directe par les dernières mesures du Czar, que ceci peut être mis en doute.

Mais sans perdre de vue ce but premier de notre Œuvre, comment aurions-nous pu nous refuser à secourir cette masse d'émigrés, blessés pour la plupart, ignorant la langue française, dénués de toutes ressources, qui se pressaient autour de nous, et sollicitaient par notre intermédiaire la charité française ? En présence de ces indicibles misères, le devoir était impérieux, l'ajournement impossible : nous n'avons pas demandé, on le pense bien, aux malheureux Polonais qui nous venaient confier leur détresse, s'ils étaient catholiques, schismatiques, protestants ou juifs : nous avons cherché à imiter la conduite de Celui qui nous a donné le bon Samaritain pour éternel modèle de la charité. D'ailleurs, la plupart de ces blessés et de ces affamés ont souffert pour leur foi en même temps que pour leur patrie. Ils sont au milieu de nous de véritables martyrs ; c'est encore l'Eglise de Pologne que nous servons dans ses membres mutilés et sanglants.

Pendant quelques mois encore, jusqu'à ce que les blessés soient guéris, et les valides pourvus de travail, il nous faudra mener de front cette distribution quotidienne des secours les plus indispensables, et les services d'une nature plus générale qu'il nous sera permis de rendre à la cause sacrée du catholicisme en Pologne.

Depuis quelques jours, notre tâche a grandi avec les nouvelles épreuves de cette Eglise infortunée. Les efforts rédoublés du schiste et de la persécution s'acharnent sur ses débris. La sécularisation des couvents d'hommes et de femmes, la dispersion de leurs membres, la confiscation de leurs biens, la pression exercée sur les masses pour leur arracher la demande de l'incorporation définitive de la Pologne à l'empire russe, toutes ces mesures témoignent assez de la volonté arrêtée de faire disparaître sans retour la grande nation catholique de l'Europe orientale. D'autre part, les actes les plus récents du Saint-Siége, et entre autres les pouvoirs extraordinaires donnés aux prêtres polonais en Russie et en Sibérie, pouvoirs tels qu'il faut remonter à l'ère de Dioclétien pour trouver dans l'histoire de l'Eglise quelque chose d'analogue (1), constatent de la manière la plus authentique et la plus solennelle l'état de martyre auquel est réduite l'Eglise de Pologne.

Ce sont là pour nous autant de motifs puissants de nous consacrer à l'œuvre que la Providence nous a confiée, et de continuer à provoquer en sa faveur les plus ardentes sympathies de tous les amis de la Pologne en France et à l'étranger.

ADOLPHE PERRAUD,
Prêtre de l'Oratoire,

Directeur général de l'Œuvre du catholicisme en Pologne. — 11, rue du Regard.

(1) Le Conseil de l'Œuvre se compose de :
Mgr de Ségur, président ;
M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine ;
Le R. P. Pététot, supérieur-général de l'Oratoire ;
M. le comte de Montalembert, de l'Académie française ;
M. Cornudet, conseiller d'Etat, vice-président ;
Le R. P. Adolphe Perraud, prêtre de l'Oratoire, directeur-général ;
MM. H. Vrignault et de Waziers, secrétaires.

(1) Nous ne devons pas oublier de mentionner ici que la plus grande partie de nos ressources provient d'une quête ordonnée dans le diocèse de Rodez par Mgr l'Evêque, et dont M. l'abbé Faudet, curé de Saint-Roch, nous a remis le produit.

(1) Permission de célébrer la sainte messe dans n'importe quel vase de métal ou de verre, dans n'importe quel lieu, soit sur une table, une pierre ou un tronc d'arbre, sans chasuble, sans aube et dans n'importe quel costume, toutes les fois qu'il est impossible de se procurer les objets nécessaires et prescrits par le rituel. En outre, pouvoir de confesser et d'absoudre dans tous les cas, même dans ceux que se réserve le Saint-Siége apostolique. (Voir le *Czas* du commencement de novembre).

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Il est admis, dit le *Moniteur judiciaire*, par la jurisprudence du ministère de l'intérieur que lorsqu'un tarif de concessions de terrains pour sepultures privées a été régulièrement approuvé, le maire se trouve suffisamment autorisé à délivrer ensuite chaque concession en se conformant à ce tarif, sans que l'administration supérieure ait à intervenir de nouveau.

Cette doctrine a paru à un préfet présenter des inconvénients en ce sens que, du moment où chaque acte de concession n'est pas soumis à l'homologation de l'autorité supérieure, celle-ci n'est plus à même de s'assurer si les maires appliquent exactement les réglements approuvés ; s'ils ne délivrent pas des terrains à des prix inférieurs à ceux du tarif ; s'ils n'obligent pas inutilement les concessionnaires à recourir à l'intervention des notaires, etc., etc.

M. le ministre n'a pas jugé l'objection fondée, et il a répondu qu'il suffit à l'autorité préfectorale, pour exercer un contrôle utile aux intérêts des communes, d'obliger les maires à produire une copie des divers actes de concession passés par eux dans une période déterminée.

La Cour impériale de Paris vient de rendre un arrêt très intéressant pour tout le public qui voyage en chemin de fer. Elle vient de décider que les juges de paix sont compétents pour statuer sur toutes les demandes des voyageurs contre les entreprises de transports, chemins de fer, etc., pour tout préjudice à eux causé par perte d'effets ou bagages, retards de route, etc.

Un sieur Perrot, qui se rendait en chemin de fer, avait confié ses bagages à la compagnie des voitures de Paris. A l'arrivée à la gare, la courroie était débouclée et la malle avait disparu. Perrot actionna la Compagnie devant le tribunal de commerce, qui se déclara compétent. La compagnie fit appel de ce jugement devant la Cour impériale, qui a décidé que la connaissance de ces affaires appartient aux juges de paix, et qu'en les leur déférant, le législateur a voulu les soumettre à une juridiction d'un caractère spécial, « ayant l'avantage d'être prompt, peu couteux, d'un accès facile pour les particuliers. »

En effet, bien des pauvres gens y regarderaient à deux fois avant de porter leurs réclamations devant les tribunaux dont l'accès exige le ministère : 1° d'un huissier ; 2° d'un avoué ; 3° d'un avocat, sans compter les chances d'un appel en Cour impériale et d'un pourvoi en cassation.

La guerre du pot de terre contre le pot de fer n'est jamais profitable dans de telles conditions.

On sait que M. le ministre de l'Agriculture et du commerce fait publier sous ses auspices une collection d'ouvrages et de documents pouvant fournir des renseignements utiles aux diverses parties de son département.

Nous recevons quelques lettres dans lesquelles d'honorables négociants de notre ville témoignent le desir de voir cette collection en la posession de la bibliothèque publique de Roubaix.

Parmi ces ouvrages, on nous signale particulièrement :

Enquêtes relatives à l'industrie et au commerce, faites à l'occasion du traité de commerce avec l'Angleterre. (8 vol. in-4°.)

Annales du Commerce extérieur, depuis l'origine, 1843. jusqu'à 1864. (in-4°.)

Et une foule d'autres documents présentant un grand intérêt pour le commerce et l'industrie et qui tous, peuvent être consultés avec fruit.

Nous nous permettons donc d'attirer sur ce point la sollicitude de l'administration municipale.

Nul doute que nos édiles, voulant donner satisfaction à un vœu aussi juste, adresseront à M. le ministre une demande d'autorisation du dépôt de ces ouvrages à la Bibliothèque de Roubaix.

On connaît la bienveillance de l'honorable M. Béhic, et l'intérêt qu'il porte à l'industrie roubaisienne. Aussi le succès d'une telle démarche est-il assuré.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro du commencement d'incendie qui a éclaté jeudi dans l'établissement de M. Vérité, apprêteur, rue du Bois.

Ainsi que nous l'avons dit, la perte est de peu d'importance : elle s'élève à environ 300 fr. et est couverte par la Compagnie d'assurances l'Aigle.

On a pu voir dans notre dernier numéro qu le conseil municipal avait vo té une subvention trimestrielle pour le maintien du service de nuit de Lille à Roubaix, par l'omnibus de M. Baes.

L'utilité de ce service est incontestable. L'administration du chemin de fer du Nord ne jugeant pas à propos, d'établir une correspondance pour Roubaix et Tourcoing, avec le train qui arrive de Paris à 12. 30.

Le service de nuit continuera donc comme par le passé. Le prix des places est fixé à raison de 2 fr. par voyageur.

Les voyageurs seront conduits à domicile.

On nous prie d'annoncer qu'à l'occasion du nouvel an, il y aura demain toutes les demi-heures, de huit heures 1/2 du matin à 8 heures 1/2 du soir, un service d'omnibus pour Tourcoing. Les départs auront lieu au *Bœuf-d'or*, place de la mairie.

Le cour public de langue anglaise, professé par M. Van Hove, n'aura pas lieu les mardi 3 et jeudi 5 janvier, à cause du nouvel an.

On mande de Rome le 28 décembre :

Un édit, signé par le cardinal Antonelli, réduit la taxe des dépêches télégraphiques entre les Etats-Romains et la France. La dépêche simple qui coûte encore 13 fr. 50 centimes, ne coûtera plus que 5 fr. à partir du 1er janvier prochain.

Il a été vendu l'an dernier, en France, 7,261.735 kilog. de tabac en poudre, et 21.013.356 kilog. de tabac à fumer, total, 28,275.091 kilog.

La population étant alors de 37,129,286 âmes, il en résulte que la consommation moyenne, par individu, a été de 196 grammes pour le tabac en poudre, de 566 grammes pour le tabac à fumer, et de 762 grammes pour les tabacs de toute espèce.

Le département de la Seine a consommé 686.207 kilog. de tabac en poudre, et 2,438.091 kilog. de tabac à fumer ; total, 3,124.298 kilog.

Après lui, c'est le département de la Seine-Inférieure qui a consommé le plus de tabac en poudre (287.749 kilog.) ; c'est celui des Pyrénées Orientales qui en a consommé le moins (15.770 kilog.).

Le département du Nord a consommé la plus forte quantité de tabac à fumer (2,386.070 kilog.) c'est celui de la Lozère qui en a consommé le moins, (12,808 kil.).

La consommation moyenne, par individu, a été dans la Seine, de 381 grammes pour le tabac en poudre, et de 1,238 grammes pour le tabac à fumer ; total, 1,599 grammes.

Le thermomètre centigrade de M. Jh. Sevrein, opticien, contour de l'église St Martin marquait :

Du 24 au 25 décembre,	6 h. du mat.	6 degrés au-dessous de zéro.)	
Du 25 au 26 décembre,	6 h. du mat.	6 degrés	
du 26 au 27	—	—	6 5/10 —
du 27 au 28	—	—	1 —
du 28 au 29	—	—	1 5/10 —
au-dessous de zéro.			
du 29 au 30	—	—	2 —

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

---

sites et on se faisait des cadeaux de fruits.

La *nouvelle lumière* ou le nouvel an se célèbre en Perse avec beaucoup d'éclat, et suivant un cérémonial assez compliqué. On se visite et on s'offre des œufs peints et dorés.

C'est en imitation de cet usage, qui date de temps immémorial, que nous offrons, en Europe, des œufs à Pâques. Pendant longtemps, cette fête ouvrit l'année parmi les nations chrétiennes.

Disons en passant que l'usage de se donner des œufs peints est une allusion à ce dogme des mages qui faisait un devoir de croire que le monde était sorti d'un œuf percé d'un coup de corne par le taureau de Mitra.

En faisant des recherches sur le sujet de cet article, nous avons trouvé de curieux renseignements sur la manière dont les Perses de l'antiquité célébraient le renouvellement de l'année. On enfermait le soir dans le palais du roi un jeune homme qui passait la nuit dans l'antichambre du souverain.

Le matin il entrait dans la chambre royale sans être annoncé.

Le souverain paraissait surpris de cette apparition, et le dialogue suivant s'établissait entre le monarque et le jeune homme :

Le prince. Qui es-tu, jeune homme ?

Le jeune homme. Je sus Almobavee.

Le prince. Tu es Almobavee ?

Le jeune homme. Je suis Almobavee lui-même, autrement dit le Béni.

Le prince. Que veux-tu de moi ?

Le jeune homme. Je viens de la part de Dieu, et j'apporte la nouvelle année.

Le prince. Sois le bienvenu.

Aussitôt après ce dialogue entraient les notables, portant chacun un vase d'argent dans lequel se trouvaient un spécimen de toutes les graines utiles, un morceau de canne à sucre et deux pièces d'or.

Ces offrandes étaient pour le roi.

Puis on apportait un grand pain, que le souverain partageait entre lui et tous les assistants. Il prononçait ensuite les paroles suivantes, qui pourraient bien avoir inspiré celles qu'on prête trop complaisamment à M. de la Palisse :

— Voici, disait-il à l'assistance, un nouveau jour qui est le commencement d'un nouveau mois et d'une nouvelle année.

— C'est vrai, répondaient en chœur les notables en faisant trois saluts.

— Il est juste, reprenait le monarque, que nous renouvellions réciproquement les bienfaits qui nous unissent les uns aux autres.

— C'est juste, disaient les notables en faisant trois nouveaux saluts.

— En conséquence, reprenait le prince, j'accepte vos cadeaux et vous recevez les miens.

— Nous les recevons, ajoutaient les notables en exécutant trois derniers saluts.

Un grand dignitaire, dont c'était la fonction la plus importante, recouvrait alors les épaules du roi d'un splendide manteau. Revêtu de ce vêtement, le monarque donnait aux assistants sa bénédiction, accompagnée agréablement de riches présents pour tous.

Dans l'île de Java, les mahométans célèbrent, à l'occasion du renouvellement de l'année, une cérémonie religieuse qui, jusqu'à présent, est restée un mystère pour les étrangers. Les hommes seuls, habillés de robes de soie, pénètrent dans le local où s'accomplit le mystère. Les femmes, considérées sans doute comme impures, se tiennent humblement à la porte. La cérémonie terminée, on se fait réciproquement des cadeaux de peu d'importance avec des souhaits de bonne année.

Les Hindous ont trente-neuf grandes fêtes dans l'année, parmi lesquelles celle du premier jour de l'an est une des plus importantes. De temps immémorial, ces peuples ont, à cette occasion, l'habitude de se faire des visites, de s'offrir des présents, de se pardonner réciproquement leurs offenses et de se souhaiter tous les bonheurs imaginables.

Il paraît que, dans certaines villes de l'Inde, les esprits malfaisants, si forts et si puissants dans tout le courant de l'année, sont, le dernier jour de l'an, très-facilement vaincus par tous ceux qui veulent se donner la peine de les combattre.

La chasse aux méchants esprits est originale.

Les Indiens, qui tiennent à débarrasser leur maison de ces follets pernicieux, placent devant leur maison une perche assez élevée. Au bout de la perche, ils assujettissent un panier orné tout autour de joli papier peint et doré. Quand les Indiens jugent que le papier peint et doré a fait son effet sur l'esprit des esprits, et que les maladroits ont tous sauté dans le fatal panier, ils ferment la porte et les fenêtres de leur maison. Les esprits, tout capots de s'être laissé prendre à un piège de cette nature, voudraient bien rentrer, mais il n'y a plus moyen.

Débarrassés des mauvais génies, les Indiens passent sans crainte aux cérémonies du renouvellement de l'année. On dresse des trophées, on récite des prières, on se débite des compliments. Cela terminé, on évoque les esprits des trépassés qui, pour ce jour-là, se font un véritable devoir de se rendre à l'appel des médiums.

Les médiums, en Europe, font tourner les tables, danser les guéridons et improviser des tragédies par des corbeilles armées d'un crayon, en priant simplement les esprits de leur faire ce plaisir. Dans l'Inde, les esprits des trépassés veulent qu'on agisse différemment avec eux. C'est à coups de canon, par une décharge d'artillerie, que s'opère ce miracle. Les gens qui ont la foi voient très visiblement alors des nuées d'esprits obscurcir l'air et s'abattre sur la terre avec un léger bruit, auquel les bruits ordinaires ne sauraient être comparés. On questionne les esprits, qui répondent ou ne répondent pas, et ne tardent pas à reprendre le chemin de leur céleste séjour. Chacun alors rentre dans sa demeure et s'abstient de parler durant vingt-quatre heures. Ce délai expiré, tout le monde sort dans les rues pour se livrer à la joie.

En Chine, le renouvellement de l'année est l'occasion d'une fête très populaire qu'on appelle la *clôture des sceaux*, parce que, dit un historien, les petits coffres où l'on enferme les sceaux de chaque tribunal sont alors fermés avec beaucoup d'appareil. A partir de ce moment toutes les affaires cessent, tous les employés de l'Etat suspendent l'exercice de leurs fonctions. On échange des visites, des souhaits, des présents, et, d'après quelques voyageurs, des cartes de visite comme nous faisons en France.

Un témoin oculaire décrit comme il suit les cérémonies que fait naître en Chine le premier jour de l'an. La solennité commence la veille au soir, à la première apparition de la lune. On sonne d'abord la grosse cloche du palais impérial, on bat de plusieurs grands tambours qui ne servent que pour les occasions de cette nature, et l'on fait plusieurs décharges d'artillerie. Aussitôt le menu peuple et les habitants de tous les ordres font éclater leur joie en tirant des feux d'artifice auxquels se mêle le son des instruments. L'usage des prêtres, dont le nombre est incroyable, est de sonner de la trompette dans leurs temples et dans leurs cloîtres. Le lendemain chacun se tient enfermé chez soi, et le surlendemain il y a grande réception à la cour. Les rues sont remplies de processions dans lesquelles on porte les statues d'une multitude de dieux. Elles sont précédées et suivies par un grand nombre de lamas et de prêtres avec des encensoirs et des chapelets. Ces processions durent trois jours entiers.

Les Japonais, qui adorent les fêtes, ne pouvaient manquer de fêter le renouvellement de l'année. Nous avons lu, au sujet des cérémonies qui s'accomplissent à cette occasion, plusieurs versions, dont la plus complète est fournie par M. Clavel. Le premier jour se passe en visites, en compliments, en révérences, en vœux réciproques. Pour faire ces visites on revêt la robe appelée *kamisijno*. Les présents qui s'échangent consistent principalement en des boîtes contenant des éventails auxquels sont attachés des morceaux de la chair sèche d'awabi (*lauris marina*), afin que les Japonais n'oublient pas combien la manière de vivre de leurs ancêtres était simple et frugale. Le nom de la personne qui offre le cadeau est inscrit sur le couvercle de la boîte, de manière que celle à qui il est destiné puisse savoir de qui il lui vient, si, en son absence, on l'a déposé sur le seuil de sa porte.

OSCAR COMETTANT.

(*La fin au prochain numéro*).